



**Groupe communiste et citoyen du 20<sup>e</sup> arrondissement**

**Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement du 20 septembre 2023**

## **Vœu contre le dispositif Péresse d'interdiction de la construction de logements sociaux**

**déposé par les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen**

Considérant la proposition de la droite régionale d'inscrire au SDRIFE l'interdiction de construire des logements sociaux pour les communes qui en dénombrent plus de 30% ;

Considérant que cette mesure, que la droite régionale affuble du qualificatif « anti-ghetto », aurait pour conséquence, selon les services de l'État, de freiner la production de logement social en Île de France de 21% par rapport à la production 2018-2022 (déjà en baisse importante depuis 2016) ;

Considérant qu'il y a en Ile-de-France plus de 743 000 demandes de logement social pour 61 000 attributions (en 2020), cette mesure rallongera encore les délais d'obtention d'un logement social et aggravera considérablement la crise du logement que traverse l'Île de France depuis plusieurs années ;

Considérant que l'ensemble des acteurs du secteur social alertent sur le nombre de plus en plus important de personnes et de familles à la rue et demandent notamment que soit relancée la construction de logements abordables pour mettre fin à ces situations insupportables ;

Considérant par ailleurs que la droite régionale ne prévoit aucunement de sanctionner les communes qui ne respectent la loi SRU ce qui contribue de ce fait à la concentration de la pauvreté dans certaines villes et certains quartiers franciliens ;

Considérant qu'à Paris, l'engagement sans faille de la majorité municipale en faveur du logement depuis 2001 permettra d'atteindra très prochainement le seuil des 25% de logements sociaux ;

Considérant que ce seuil est d'ores et déjà largement dépassé dans plusieurs arrondissements de l'Est parisien à l'image du 20e arrondissement qui compte plus de 40% de logements sociaux ;

Considérant le projet de PLU bioclimatique prévoit d'atteindre en 2035 la barre des 40% de logements publics dont 30% de logements sociaux et 10% de logements dits "abordables ;

Considérant que plus de 1000 parcelles sont d'ores et déjà fléchées pour la création de logement social et que Paris prévoit également d'obliger l'intégration de logements sociaux aux projets de création de bureaux pour développer la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers parisiens les plus favorisés ;

**Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen du 20è, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que tout dispositif visant à freiner la production de logement social soit supprimé du projet de SDRIFE.**